

16-1-60

Un certain nombre de républicains espagnols, lors de la défaite de 1939, avaient été mis à l'abri en U.R.S.S. avec leur famille.

Après de longues négociations avec le Gouvernement soviétique, Franco avait obtenu il y a trois ans le rapatriement en Espagne de ces exilés.

Comment ils sont traités depuis lors par les autorités de leur pays : c'est ce que nous apprend la lettre suivante, que 143 d'entre eux ont adressée au général Franco :

Excellence,

Les soussignés ont l'honneur de vous faire savoir que nous adressons à cette date à Son Excellence le Chef de l'Etat Espagnol, le document ci-dessous reproduit :

A Son Excellence, le Chef de l'Etat espagnol,  
Palais de El Pardo.

Monsieur : Les soussignés, citoyens espagnols qui, venant de l'Union soviétique, sont rentrés dans leur Patrie en 1956 et 1957, s'adressent à votre Excellence et, usant du droit que leur reconnaît l'article 21 du Fuero des Espagnols, vous exposent :

1° - Que, pendant les dix premiers jours du présent mois de Février, et dans plusieurs villes d'Espagne, bon nombre de rapatriés, leurs compagnons, ont été arrêtés et parfois soumis à des traitements brutaux et inhumains.

2° - Que, malgré les jours écoulés depuis leur arrestation, les intéressés sont maintenus en prison dans l'ignorance du motif qui est à l'origine de la mesure adoptée contre eux; ils sont soumis à l'autorité gouvernementale en infraction évidente de l'article 18 de la Loi Fondamentale qui dispose que : "Dans le délai de soixante-douze heures, tout détenu sera ou remis en liberté ou confié à l'autorité judiciaire".

3° - Etant donné que nos compagnons détenus sont des personnes extrêmement honorables et d'une conduite irréprochable, nous sommes obligés de conclure qu'une telle mesure constitue un nouveau procédé arbitraire, après tous ceux dont les rapatriés de l'Union Soviétique ont été injustement les victimes, depuis le premier jour de leur arrivée en Espagne. C'est la raison qui nous pousse à nous unir et à nous adresser solidairement à votre Excellence pour vous prier de nous reconnaître les droits que le "Fuero" mentionné reconnaît aux Espagnols, droits qui ont été vraiment enfreints comme le montrent les faits suivants :

a) - Le jour de notre arrivée, nous avons été soumis à un interrogatoire minutieux, suivi de l'établissement d'une fiche complète (photographies indi-

.... /

viduelles avec des numéros suspendus au cou, et empreintes digitales de tous les doigts des mains), comme si nous étions des délinquants et non des rapatriés.

b) - Une fois arrivés à nos lieux de destination, a débuté une série d'interrogatoires policiers qui se poursuit encore aujourd'hui, après trois ans. Au cours de ces interrogatoires, on nous a posé et on continue à nous poser les questions les plus invraisemblables concernant notre travail dans les entreprises soviétiques. On prétend s'informer, par nos réponses, des moindres détails relatifs à la production, à la construction, au nombre des ouvriers d'usines, à l'installation et au plan de celles-ci, ainsi qu'au nombre des directeurs d'entreprises, au personnel technique, et même à nos relations intimes d'amitié.

c) - Au moment de nous délivrer des papiers d'identité, on a tenté - avec succès parfois - de nous munir de carnets spéciaux limitant notre liberté de mouvement, et nous humiliant en notre qualité de citoyens égaux en droits. Seul notre refus de recevoir de tels papiers discriminatoires, a obligé les autorités en cause à nous accorder des papiers d'identité semblables à ceux des autres Espagnols.

d) - Bien que nous ayons reçu, pendant notre séjour en Union Soviétique, une solide formation professionnelle, et qu'une grande partie des soussignés soit titulaire de diplômes d'ingénieurs, de médecins, d'économistes, d'experts, etc... la plupart des spécialistes se heurtent à des difficultés à ce point insurmontables qu'elles les empêchent dans la plupart des cas, de faire valoir leurs titres et d'apporter toutes leurs possibilités de travail au service de l'Espagne. En conséquence, de telles mesures, et sauf quelques rares exceptions, les rapatriés, ne peuvent pas rendre les services correspondant à leurs titres dans les différentes entreprises et centres de travail. Les femmes mariées se trouvent dans une situation spéciale : du simple fait qu'elles sont femmes, elles trouvent fermées les portes d'accès à presque tous les emplois. Aussi, femmes et hommes, constatons-nous que n'est pas respecté l'article 24 du Fuero des Espagnols : "Tous les Espagnols ont droit au travail et le devoir d'exercer une activité sociale utile".

e) - Quoiqu'on ait annoncé dans la presse espagnole que tout citoyen sans antécédents pénaux pouvait recevoir un passeport touristique, tous ces rapatriés, qui en ont sollicité en diverses occasions, se sont vu repousser systématiquement leur demande, sans aucune explication de la part des organismes intéressés.

f) - Notre correspondance est constamment contrôlée (en particulier celle à destination ou en provenance de l'étranger). Aussi de nombreuses lettres n'arrivent-elles pas à destination, ou y arrivent avec un tel retard qu'il en résulte souvent pour nous de graves ennuis de tous ordres, alors que l'article 13 du "Fuero" déjà cité est ainsi conçu : "... à l'intérieur du territoire national, l'Etat garantit la liberté et le secret de la correspondance."

Nous sommes rentrés en Espagne parce que nous nous sentions et parce que nous nous sentons Espagnols, parce que nous avons la nostalgie de l'Espagne. En arrivant, et malgré les difficultés d'ordre matériel et moral auxquelles nous nous sommes heurtés, nous avons fait tout notre possible pour nous adapter au mode de vie espagnol; et nous croyons pouvoir affirmer que nos

compatriotes nous ont accueillis avec sympathie : nous avons trouvé de bons amis qui nous ont offert la tendresse et la chaleur de l'amitié la plus désintéressée et il nous est agréable de penser que la grande majorité d'entre nous s'est fait aimer et apprécier sur les lieux de travail, dans la vie sociale, etc... En un mot, au cours de ces trois années de séjour dans notre patrie, nous avons réussi à sympathiser avec nos compatriotes, en dépit des nombreuses difficultés officielles dont nous rendons compte aujourd'hui à votre Excellence et qui ne nous aident pas à mieux nous adapter.

Cette méconnaissance de nos droits d'Espagnols semble portée à son comble par les récentes arrestations et par les mauvais traitements infligés à nos compagnons.

Ces faits nous ont remplis d'indignation; aussi, nous tous, tous les rapatriés de l'Union Soviétique résidant en Espagne : ouvriers, techniciens, ingénieurs, économistes, médecins, agronomes, nous élevons la protestation la plus énergique et nous nous adressons à votre Excellence pour lui demander d'intervenir avec toute la force de son autorité suprême, et de mettre fin aux abus que l'on commet contre nous; avant tout et surtout, nous vous demandons la juste et immédiate mise en liberté de tous nos compagnons arrêtés.

Nous avons voulu donner témoignage de la solidarité qui nous pousse tous à nous adresser à vous, aux organismes et institutions ci-dessous énumérés, et nous leur envoyons ce même jour une copie du présent document :

- M. le Président du Barreau d'avocats de Madrid
- M. le Président de la Croix Rouge espagnole (Madrid)
- M. le Ministre de la Justice (Madrid)
- M. le Ministre de l'Organisation des Juristes Démocrates (Paris)
- M. le Délégué Secrétaire général de l'O.N.U. (Paris)
- M. le Directeur général de l'U.N.E.S.C.O. (Paris)
- M. le Président de la Croix Rouge et du Croissant rouge de l'U.R.S.S. (Moscou).
- M. le Président de la Croix Rouge internationale (Genève)
- M. le Président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (Paris).

(Le 16 février 1960).

(suivent 143 signatures).